



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 4/2012

Concerne : création d'un tronçon de trottoir au chemin de la Girarde et pose d'un éclairage public – Demande d'un crédit de construction

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 290'000.- (deux cent nonante mille francs), en vue de la création d'un tronçon de trottoir et la pose de l'éclairage public au chemin de la Girarde.

1. Préambule

Le trafic automobile et la sécurité des piétons font l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité. Régulièrement, l'Exécutif propose au Conseil communal de compléter le réseau des trottoirs, en particulier sur les routes collectrices et sur les chemins de desserte empruntés par les écoliers.

Vu la récente édification d'un établissement médico-social au bas du chemin de la Girarde, et pour faciliter l'accueil de ses résidents, de son personnel et de ses visiteurs, il est indispensable aujourd'hui de sécuriser les accès piétonniers entre le carrefour « route du Village – chemin de la Girarde » et l'EMS « Résidence La Girarde ». La construction de ce tronçon de trottoir et la pose d'un éclairage public se justifient pleinement dans la mesure où ce trottoir complétera le cheminement piéton entre les arrêts de bus des lignes 45 et 46 du plateau de la Croix-Blanche et facilitera l'accès à l'EMS depuis les lieux de stationnement du quartier.

2. Travaux projetés

Afin d'assurer une meilleure protection aux usagers et visiteurs de l'EMS, ainsi qu'aux habitants de ce quartier, nous vous proposons, conformément au plan des investissements 2012-2016, d'octroyer le financement destiné à la construction d'un trottoir (1^{er} tronçon), situé au début du chemin de la Girarde, sur le côté Est de la chaussée. Ce trottoir aura une longueur de 170 mètres. Sa largeur sera de 2 mètres sur la première partie (devant l'EMS) et de 1.60 mètre sur la deuxième partie. Une banquette herbeuse, d'une largeur de 1 mètre, séparera la chaussée du trottoir.

Ce premier tronçon de trottoir sera réalisé entièrement sur le domaine public communal, sans emprise sur le domaine privé. Le deuxième tronçon de trottoir du chemin de la Girarde sera construit ultérieurement; cependant, sa réalisation n'est pas encore programmée.

L'enquête publique y relative s'est déroulée durant la période s'étendant du 21 janvier 2012 au 20 février 2012, selon les dispositions de la loi sur les routes (LRou). Aucune intervention n'a été enregistrée.

Le Service de l'électricité – S.I. Lausanne – profitera de ce chantier pour effectuer divers travaux relatifs à son réseau souterrain.

Concernant l'éclairage, les 2 luminaires projetés à proximité immédiate des passages piétons sont des Zebralux Sodium 250W, identiques à ceux déjà installés en divers endroits de la commune.

Sur le reste du tracé du chemin de la Girarde, afin d'assurer une uniformité de l'éclairage, il est prévu des candélabres de 5.50m + crosse équipés de luminaires Minilux 2 Sodium 70W, identiques à ceux déjà modernisés sur la route du Village.

3. Planning

Ces travaux débuteront durant la semaine s'étendant du lundi 7 au vendredi 11 mai 2012. Leur durée probable sera de deux mois et demi ; ils devraient être terminés dans le courant du mois de juillet 2012.

4. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	195'000.—
Déplacements et travaux divers sur des conduites existantes	CHF	20'000.—
Eclairage public	CHF	25'000.—
Signalisation routière	CHF	4'500.—
Honoraires de l'ingénieur civil	CHF	27'000.—
Honoraires du géomètre officiel	CHF	6'400.—
Divers et imprévus	CHF	12'100.—
Total TTC	CHF	290'000.—

C'est donc un crédit de CHF 290'000.— (deux cent nonante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 8'062.— (taux moyen de la dette au 31.12.2011 : 2.78%).

Exceptés l'éventuel service de la dette et une très légère augmentation du coût de l'éclairage public, cette réalisation n'entraînera pas de dépenses de fonctionnement nouvelles, l'entretien courant (notamment le balayage et le déneigement) étant confié à l'équipe communale des travaux.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N°4/2012 du 12 mars 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 290'000.-- (deux cent nonante mille francs) pour la création d'un premier tronçon de trottoir et la pose d'un éclairage public au chemin de la Girarde, tel que présenté dans le présent préavis;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 12 mars 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : plan de situation

Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger